CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 5 juillet 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie à douze heures trente-cinq sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Annie CHAMBERAUD à M. Bertrand LABAR, Mme Catherine DEFEMME à M. Thierry GAILLARD, M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER, Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Guy AVIZOU, M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN, Mme Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT et M. Jérémie SAUTY à moi-même jusqu'à ce qu'il nous rejoigne.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

Mes chers collègues, vous avez reçu, dans les 24 heures précédant cette séance, un rapport à examiner en urgence, intitulé : « Composition de la Commission Permanente, réexamen de la liste des Vice-présidents et des commissions intérieures ». Ce rapport fait suite au décès de notre Premier Vice-président, M. Gérard GAUDIN.

Des voix contre ou des abstentions sont-elles exprimées à l'encontre de l'examen de ce rapport ?...

Constatant que tel n'est pas le cas, je vous en remercie et il en est donc ainsi décidé.

Nous l'examinerons dans un instant, à la suite du dépôt d'une motion d'urgence.

DÉPÔT D'UNE MOTION D'URGENCE

Avenir de l'ONF en Creuse

Motion d'urgence déposée par Mme Pauline CAZIER,
au nom du groupe de la Gauche

Mme CAZIER. – Je vous donne lecture de cette motion d'urgence :

« Considérant la diminution continue des services publics en milieu rural et du rôle d'aménageur de l'Etat ;

« Considérant que la présence et les missions de l'Office national des Forêts sont compromises alors même que l'exploitation raisonnée des forêts et la filière bois constituent un enjeu vital pour le développement des territoires ;

« Considérant que l'ONF a déjà subi de nombreuses suppressions de postes, que la direction générale aurait annoncé plus de 1 000 nouvelles suppressions, dont 300 dès 2019, en contradiction avec le contrat d'objectifs et de performance de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020. Ledit contrat garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial ;

« Considérant qu'à l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et qu'il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la développer durablement. La filière bois constitue un atout économique, touristique et environnemental mis en avant par le Plan Particulier pour la Creuse ;

« Considérant enfin la situation difficile que connaissent certaines communes forestières suite à la récente prolifération de scolytes qui provoque une forte mortalité des résineux et nécessite un renforcement des missions d'expertise, de contrôle et de gestion de l'ONF ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 5 juillet 2019,

« Demande à M. le ministre de l'Agriculture et à M. le ministre de la Transition écologique et solidaire :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF et du recours toujours plus grand à des contrats de droit privé,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté des agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- la préservation du régime forestiers et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations à venir. »

Mme LA PRESIDENTE. – Comme vous le savez, le rapport qui va vous être présenté dans un instant et qui concerne la composition de la Commission permanente ainsi que le réexamen de la liste des Vice-présidents et des commissions intérieures donnera lieu à une suspension de séance. C'est à la suite de la constitution de chacune de ces commissions et de la désignation de leur Président que cette motion d'urgence sera examinée par la celle qui aura à en connaître.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 24 MAI 2019

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal des délibérations de la séance du 24 mai 2019.

Ce procès-verbal appelle-t-il de votre part des remarques ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je le soumets à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
REEXAMEN DE LA LISTE DES VICE-PRESIDENTS
ET DES COMMISSIONS INTÉRIEURES

RAPPORT N°CD2019-07/1/4/

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport que nous examinons aujourd'hui en urgence, je vous le disais à l'instant, fait suite au décès de M. Gérard GAUDIN et à la prise de fonctions de son remplaçant M. Guy MARSALEIX en tant que Conseiller départemental du canton de BONNAT.

La liste des membres de la Commission permanente et celle des Vice-présidents, ainsi que la composition des commissions intérieures nécessitent ainsi d'être réexaminées.

Le premier point sur lequel je vais vous demander de vous prononcer concerne la composition de la Commission permanente.

Tout d'abord, je vous propose de maintenir à 20 le nombre de ses membres, tel que nous en avions délibéré le 2 avril 2015, dont 11 sièges, Présidente comprise, pour le groupe majoritaire et 9 sièges pour le groupe minoritaire.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Ensuite, je vous propose de fixer à 7 le nombre des Vice-présidents, contre 8 précédemment.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, vous décidez donc de fixer à 7, contre 8 antérieurement, le nombre de Vice-présidents. Cette situation est-elle temporaire, disons transitoire le temps de désigner un 8ème Vice-président ou sera-t-elle durable jusqu'à la fin du mandat ?

Le cas échéant, qui assurera la Vice-présidence concernant les affaires financières du Département ? S'agira-t-il de vous en direct ? Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous apporter des précisions à ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est avec plaisir que je vous réponds, en précisant que c'est un choix global au regard du contexte qui était celui que nous avons connu en 2015 et de l'évolution depuis un peu plus de quatre ans. La proposition que je vous soumets est bien, en effet, de fixer à 7 – au lieu de 8 antérieurement – le nombre de Vice-présidents, et ce jusqu'à la fin de ce mandat en cours.

Par la suite, je vous présenterai, dans les intitulés, les délégations pour chacun de ces Vice-présidents, si vous êtes d'accord sur ce nombre de 7.

La Présidente a ce plaisir de tout gérer aux côtés des Vice-présidents et des autres membres de l'Assemblée départementale et, surtout, des services du Conseil départemental.

Je mets aux voix cette proposition visant à fixer à 7 le nombre de Vice-présidents. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons procéder règlementairement à une suspension de séance, qui doit être d'une durée minimale d'une heure. Sachant qu'il est 12 heures 45, nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

Dans cet intervalle, je demande aux groupes d'établir et de me soumettre, selon leurs souhaits, une ou plusieurs listes concernant les membres de la Commission permanente. Je vous en ferai part à la reprise de notre séance à 14 heures.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures quarante-cinq,
la séance est reprise à quatorze heures.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Le délai réglementaire d'une heure a été respecté.

Je constate, à l'expiration de l'heure qui a suivi la décision du Conseil départemental afférente au nombre des membres de la Commission permanente, qu'une seule liste a été déposée et s'établit comme suit, s'agissant de vous donner lecture des membres qui seraient ainsi désignés :

- Au titre du groupe majoritaire – 11 sièges : Mme Valérie SIMONET, M. Thierry GAILLARD, Mme Catherine DEFEMME, M. Patrice MORANÇAIS, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Laurent DAULNY, Mme Hélène FAIVRE, M. Nicolas SIMONNET, Mme Catherine GRAVERON, M. Bertrand LABAR et M. Guy MARSALEIX.

- Au titre du groupe minoritaire – 9 sièges : Mme Marie-France GALBRUN, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN, M. Eric JEANSANNETAS, Mme Nicole PALLIER, M. Jean-Luc LEGER, Mme Isabelle PENICAUD, M. Philippe BAYOL et Mme Pauline CAZIER.

Tels sont les membres constituant la Commission permanente et sa composition est donc ainsi arrêtée. Cette liste, telle qu'elle figurera dans la délibération, va vous être distribuée.

Nous en venons, comme je l'annonçais précédemment, aux délégations de fonctions de la présidence auprès de 7 vice-présidences.

La 1ère vice-présidence sera en charge des affaires générales et de la modernisation de l'action publique.

Il s'agit, vous le comprendrez, de l'administration générale, des finances, des ressources humaines et des usages du numérique.

La 2ème vice-présidence sera en charge de l'attractivité.

Sous cet intitulé, sont concernées les politiques d'attractivité et d'accueil dont nous avons parlé avec l'appel à projets Massif central, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics, le marketing territorial, les relations avec les politiques régionales et de Massif, les relations avec le monde associatif et économique.

La 3ème vice-présidence sera en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement.

Ce vocable recouvre l'enfance et la famille, l'insertion et les personnes en situation de handicap.

La 4ème vice-présidence sera en charge de l'autonomie.

La 5ème vice-présidence sera en charge de la vie collégienne, du sport et de la jeunesse.

Sont concernés le sport, le patrimoine, le CAUE, Le Conservatoire de musique et toutes les politiques à destination des structures qui encadrent et concourent au développement des pratiques sportives et culturelles pour les jeunes.

La 6ème vice-présidence sera en charge des infrastructures et du numérique, s'agissant des infrastructures routières et de la fibre.

Enfin, la 7ème vice-présidence sera en charge du développement des territoires.

Il s'agit de l'accompagnement des politiques de territoire, de l'ingénierie, de la transition environnementale, de l'agriculture, du Laboratoire départemental d'analyses et du tourisme.

J'ai donc une liste de noms à vous proposer pour ces 7 vice-présidences.

Mme CAZIER. – Excusez-moi de vous interrompre, madame la Présidente, mais quid de la culture ?

Mme LA PRESIDENTE. – La culture relève de l'attractivité. La Creuse est connue et reconnue pour cette particularité de compter de nombreuses associations qui maillent le territoire et créent du lien. Nous pensons réellement que la culture est un pilier fondamental de l'attractivité de notre département.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant le développement, nous avons bien compris de quelle vice-présidence il relève. Par contre, les politiques territoriales avec les Com-com,

s'agissant notamment des contrats Boost'ter, et la Région reviennent à la 2ème vice-présidence, n'est-ce pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Non, en fait, les politiques de développement des territoires et d'accompagnement des territoires infra, EPCI et communes, relèvent de la 7ème vice-présidence en charge du développement des territoires.

M. LEGER. – D'accord !

Excusez-moi, mais pourriez-vous, s'il vous plaît, rappeler ce qui relève du champ de compétences de la 2ème vice-présidence en charge de l'attractivité ? Nous parlions à l'instant de la culture…

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, ainsi que les relations avec le monde associatif et économique. Nous parlons de relations, sachant que le Département, chacun le sait, n'a pas compétence au titre du développement économique. C'est également tout ce qui concerne la politique d'accueil qui sera mise en place et se déclinera, l'amélioration de l'accès aux services publics et les questions de marketing territorial, d'image et de communication. C'est aussi l'articulation avec les politiques régionales, les grands schémas que déploie la Région, et ce en relation, bien entendu, avec les autres vice-présidences sur des thématiques spécifiques, telles que la mobilité et l'environnement. C'est encore les relations avec les politiques Massif central, les départements voisins et les départements hyper-ruraux.

M. LEGER. – D'accord ! Vous n'avez donc pas pensé que ce devait être le même vice-président qui s'occupe des politiques territoriales à la fois un interne et en externe du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – L'expérience me fait dire que depuis quatre ans et demi, les Vice-présidents ont souvent travaillé ensemble et tout particulièrement sur des politiques transversales. Le tourisme, par exemple, est rattaché à la vice-présidence en charge du développement des territoires, mais il fait aussi partie de l'attractivité du territoire, s'agissant d'un enjeu économique.

Je crois que les élus savent et sauront encore demain travailler ensemble sur les dossiers. D'ailleurs, l'intérêt de chaque Vice-président est, non pas d'être vraiment cantonné – qui plus est, ce serait assez difficile en Creuse – à des thématiques extrêmement spécifiques, mais de travailler de concert avec ses collègues.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Une simple précision : faut-il comprendre que les politiques contractuelles sont donc réparties entre la 2ème vice-présidence en charge de l'attractivité et la 7ème vice-présidence en charge du développement des territoires ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tout dépend de ce que recouvrent les politiques contractuelles. Certaines concernent aussi l'action sociale lorsque nous travaillons, par exemple, sur les stratégies de retour à l'emploi ou le Plan de pauvreté.

Parler des politiques contractuelles est une dénomination assez généraliste. Les politiques contractuelles avec les intercommunalités et les communes permettent d'accompagner les territoires dans le développement local, et le développement des territoires relève de la 7ème vice-présidence. Avec quoi le croisiez-vous ?

M. LOZACH. – Le comité de massif du Massif central, les contrats de plan Etat-Région, le SRADDET…

Mme LA PRESIDENTE. – C'est là plus à l'échelle du département de la Creuse de façon globale, le développement des territoires s'adressant plutôt aux communes et aux intercommunalités. Mais, là aussi, dans le cadre de projets ou d'ingénierie financière, nous savons travailler tous ensemble sur un même objectif.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, permettez-moi de vous faire part de l'explication de vote qui sera la nôtre.

Comme je vous l'avais dit lorsque vous avez eu la courtoisie de me contacter au sujet de la façon dont nous pouvions procéder aujourd'hui, je vous avais informée du fait que je ne voyais pas d'inconvénient, bien au contraire, à profiter de la pause méridienne pour suspendre notre séance afin de respecter le délai légal d'une heure.

De la même façon que nous n'avons pas déposé de liste pour la composition de la Commission Permanente, nous ne proposerons pas de candidats alternatifs à ceux que vous présenterez au titre des vice-présidences. Pourquoi ? D'une part, ces procédures s'inscrivent dans des circonstances particulières, malheureuses, à l'occasion desquelles nous ne souhaitons pas chicaner. D'autre part, nous ne voulons pas prendre en otage le bon fonctionnement du Département à partir de clivages dont on peut d'ailleurs penser ce que l'on veut…

Pour autant, je ne dis pas que nous voterons pour votre liste et les 7 vice-présidents que vous proposerez et je pense que vous pouvez le comprendre. En tout cas, vous aurez compris à travers mes interrogations qu'entre cette 2ème et cette 7ème vice-présidences, nous doutons notamment de la cohérence des choses. Mais tel est là votre choix.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de m'en faire part. Vos questionnements et vos interrogations ne font l'objet d'aucun souci. C'est, en effet, notre choix qui, vous vous en doutez, n'a pas été réfléchi depuis des mois. Merci de rappeler le contexte et le souhait de ne pas polémiquer aujourd'hui tout particulièrement compte tenu de ces circonstances malheureuses qui nous ont atteints ces derniers jours.

Des réajustements seront peut-être opérés au fil du temps, mais pas forcément dans la notion de délégation telle que je l'entends. C'est plus un nouveau format que je vous proposerai quant au nombre de commissions intérieures et leurs intitulés. Par ailleurs, je souhaiterais humblement que ces commissions puissent se réunir, non pas seulement quelques jours avant les plénières, mais sans doute un peu plus souvent et travailler de façon différente. En tout cas, je n'ai pas à dire ce que vous avez à faire et, bien évidemment, je m'en garderai bien.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons donc procéder à l'élection des 7 Vice-présidents, sachant qu'une seule liste, celle d'Union de la Droite et du Centre, a été déposée. Pendant que cette liste vous est distribuée, je vous en donne lecture :

- 1er Vice-président en charge des Affaires générales, de la Modernisation de l'Action publique : M. Thierry GAILLARD
- 2ème Vice-présidente en charge de l'Attractivité : Mme Catherine DEFEMME
- 3ème Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement : M. Patrice M. MORANÇAIS
- 4ème Vice-présidente en charge de l'Autonomie : Mme Marie-Christine BUNLON
- 5ème Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse : M. Laurent DAULNY
- 6ème Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique : Mme Hélène FAIVRE
- 7ème Vice-président en charge du Développement des territoires : M. Nicolas SIMONNET

Avant de procéder au vote, je vous rappelle que M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Annie CHAMBERAUD à M. Bertrand LABAR, Mme Catherine DEFEMME à M. Thierry GAILLARD, M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER, Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Guy AVIZOU, M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN, Mme Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT et M. Jérémie SAUTY à moi-même.

Nous procédons au vote à bulletin secret.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque Conseiller général déposant, à l'appel de son nom, et ce par ordre alphabétique, un bulletin dans l'urne qui lui est présentée par l'huissier de séance.)

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus à voter ?…

Le scrutin est clos.

J'appelle à la tribune deux scrutateurs : Mme Hélène FAIVRE et M. Jean-Baptiste DUMONTANT, les deux plus jeunes membres de l'Assemblée départementale.

(Il est procédé au comptage des votes.)

Mme LA PRESIDENTE. – Voici les résultats du dépouillement du scrutin :

- Membres de l'Assemblée : 30
- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Bulletins blancs : 14
- Bulletins nuls : 0
- Liste d'Union de la Droite et du Centre : 16

Ladite liste des Vice-présidents est adoptée à la majorité absolue.

J'invite M. Thierry GAILLARD, 1er Vice-président, à prendre place à mes côtés à la tribune. *(M. GAILLARD, 1er Vice-président, prend place aux côtés de Mme la Présidente.)*

Nous en venons aux commissions intérieures.

Je souhaiterais vous proposer que ces commissions, précédemment au nombre de 5, soient au nombre de 4.

La première commission, « Affaires générales, Modernisation de l'Action publique », serait composée de 7 membres dont 4 du groupe majoritaire et 3 du groupe minoritaire.

La deuxième commission, « Action sociale », serait composée de 7 membres dont 4 du groupe majoritaire et 3 du groupe minoritaire.

La troisième commission, « Attractivité du territoire », serait composée de 11 membres dont 6 du groupe majoritaire et 5 du groupe minoritaire.

La quatrième commission, « Mobilités », serait composée de 7 membres dont 4 du groupe majoritaire et 3 du groupe minoritaire.

Je vous engage, messieurs les deux Présidents de groupes, à réfléchir à cette proposition et si vous souhaitez disposer d'un peu de temps, je suis prête, bien entendu, à vous l'accorder.

Puisque tel n'est pas le cas, je mets aux voix la proposition visant à fixer à 4 le nombre de commissions intérieures, avec leurs intitulés, tels que je vous les ai énoncés, et leur composition non nominative pour l'instant. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Nous en venons à la désignation des membres de chacune de ces quatre commissions et je vais donner la parole respectivement à chacun des Présidents de groupes pour faire part de leurs propositions.

La première commission « Affaires générales, Modernisation de l'action publique » est composée de 7 membres.

M. FOULON. – Les 4 membres proposés au titre du groupe majoritaire sont MM. Jérémie SAUTY, Thierry GAILLARD, Franck FOULON et Mme Catherine GRAVERON.

M. LEGER. – Les 3 membres proposés au titre du groupe minoritaire sont MM. Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH et Etienne LEJEUNE.

Mme LA PRESIDENTE. – La deuxième commission « Action sociale » est également composée de 7 membres.

M. FOULON. – Les 4 membres proposés au titre du groupe majoritaire sont Mmes Marie-Thérèse VIALLE, Annie CHAMBERAUD, Marie-Christine BUNLON et M. Patrice M. MORANÇAIS.

M. LEGER. – Les 3 membres proposés au titre du groupe minoritaire sont M. Jean-Baptiste DUMONTANT, Mmes Marie-France GALBRUN et Marinette JOUANNETAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – La troisième commission « Attractivité du territoire » est composée de 11 membres.

M. FOULON. – Les 6 membres proposés au titre du groupe majoritaire sont Mme Catherine GRAVERON, MM. Laurent DAULNY, Nicolas SIMONNET, Guy MARSALEIX et Mmes Hélène PILAT et Catherine DEFEMME.

M. LEGER. – Les 5 membres proposés au titre du groupe minoritaire sont Mme PAULINE CAZIER, M. Guy AVIZOU et Mmes Isabelle PENICAUD, Nicole PALLIER et Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – La quatrième commission « Mobilités » est composée de 7 membres.

M. FOULON. – Les 4 membres proposés au titre du groupe majoritaire sont M. Franck FOULON, Mme Hélène FAIVRE, MM. Bertrand LABAR et Guy MARSALEIX.

M. LEGER. – Les 3 membres proposés au titre du groupe minoritaire sont M. Philippe BAYOL, Mme Agnès GUILLEMOT et M. Eric JEANSANNETAS.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il me semble avoir compris que M. FOULON appartient à deux commissions, la première et la quatrième.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Catherine GRAVERON aussi et c'était déjà le cas précédemment.

Mme LA PRESIDENTE. – Le règlement nous impose simplement que chaque élu de l'Assemblée, laquelle est composée de 30 Conseillers départementaux, siège au moins dans l'une des commissions.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons donc maintenant de nouveau suspendre la séance quelques instants, afin de permettre aux membres des commissions de se réunir pour désigner en leur sein leur Président. Par ailleurs, je demanderai à la troisième commission de mettre à profit cette suspension de séance pour examiner la motion d'urgence déposée par Mme CAZIER.

La séance est suspendue.

(Suspendue à quatorze heures vingt-cinq,
la séance est reprise à quatorze heures trente.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Je vais vous faire part des Présidents des 4 commissions, tels que leur nom m'a été communiqué, qui viennent être désignés, j'en suis certaine, brillamment :

1ère commission – Président :	M. Jérémie SAUTY
2ème commission – Présidente :	Mme Marie-Thérèse VIALLE
3ème commission – Présidente :	Mme Catherine GRAVERON
4ème commission – Président :	M. Franck FOULON

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Evidemment, nous découvrons ce nouvel exécutif. Si nous essayons de comprendre les logiques qui ont pu être les vôtres, en tout cas, nous, ce qui nous marque, ce sont peut-être trois points.

Le premier est quand même celui d'une 1ère Vice-présidence très étoffée qui compte et comptera sans doute beaucoup dans cet exécutif.

Le deuxième point que je retiens est celui de l'exfiltration de Mme DEFEMME en tant que Vice-présidente en charge des Ressources humaines.

Quant au troisième, c'est la première fois que je perçois, mais vous me direz si je me trompe, une sorte de rétrogradation – ce n'est pas le bon terme, mais je n'en ai pas trouvé

d'autres – du 7ème Vice-président qui, lorsque Mme DEFEMME reviendra parmi nous, se retrouvera sans doute au bas de la tribune après y être monté. *(Exclamations dans les rangs de la Majorité départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être Nicolas SIMONNET pourra-t-il s'exprimer…

Nous n'avons pas encore pris la décision de savoir si, comme en 2015, nous allions rajouter une table à gauche, et non pas à droite *(sourires)*, c'est-à-dire si nous devions rallonger la tribune ou si, comme c'était le cas auparavant, deux Vice-présidents, en souhaitant qu'ils n'en aient pas pris ombrage pendant ces quatre ans et demi, siégeaient non pas à la tribune proprement dite, mais à cette table contiguë. A vrai dire, nous ne nous sommes pas encore posé la question.

Alors, oui, vous avez raison, s'agit-il que les Vice-présidents siègent dans l'ordre dans lesquels ils ont été élus ou, en guise de parité, d'alterner une femme / un homme ? Nous allons y réfléchir pendant l'été et vous verrez ce qu'il en sera lors de notre prochaine séance fin septembre.

Vous parlez de « rétrogradation », monsieur LEGER, et je voudrais vous rassurer.

M. LEGER. – Vous êtes trop maligne, madame la Présidente, pour ne pas avoir compris que je m'interrogeais sur ce décrochage !

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque vous me posez la question, permettez-moi de vous répondre !

Il faut vraiment s'attacher – et je crois l'avoir dit – aux délégations dans leurs intitulés. Ce fut pour mois la première recherche. Il est vrai que c'est la première fois que le mandat est de six ans dans les départements, sachant qu'il était auparavant de trois ans. Tous les trois ans, intervenaient donc des changements, ce qui ne fut pas le cas pour le présent mandat en cours. Si Gérard GAUDIN ne nous avait pas quittés, nous ne nous serions probablement pas posé la question. En la circonstance, la question s'est, en effet, posée à nous : puisque nous devons acter les choses différemment, pourquoi ne pas coller aujourd'hui plus à l'action que mène le Conseil départemental de la Creuse dans les objectifs qu'il souhaite atteindre ? C'est plutôt ce reflet-là qu'il faut y voir.

Comme je l'ai dit aussi précédemment, peu m'importe qui est le 1er, le 2ème Vice-président, et ainsi de suite ! Cela ne m'intéresse pas. Je considère mes collègues de la même façon et de même s'agissant des autres élus qui ne sont pas Vice-présidents. Vous avez tous à mes yeux la même importance, les mêmes compétences et les mêmes souhaits de vous engager pour votre département. Que ce soit donc très clair ! C'est aussi pourquoi je parlais de « reformater » ces commissions et de vous engager à vous y impliquer de façon différente, si toutefois vous le souhaitez, bien entendu.

Que puis-je ajouter de plus ? Plutôt que de choisir qui siègera à ma droite ou à ma gauche, plutôt que de savoir qui figure dans l'ordre des Vice-présidences, il s'agit de

considérer ces fonctions, mais aussi la règle de la parité au sujet de laquelle nous étions, vous le savez, dans l'irrégularité en 2015.

Quant aux mots, peut-être mesquins, que vous avez employés à l'égard de Mme Catherine DEFEMME qui, j'en suis vraiment désolée, est absente cette semaine et je ne peux donc pas répondre à sa place, avons-nous « exfiltré » les uns plutôt que les autres sur des fonctions ? Je crois que c'est aussi dans la relation humaine que nous avons tous les uns envers les autres l'envie de coller au mieux aux ambitions affichées pour notre département.

Il est vrai qu'il est très rare de voir dans des collectivités le domaine des Ressources humaines affecté à une seule Vice-présidence. Je ne l'ai quasiment retrouvé dans aucun autre département. Je ne vous cacherai pas que Gérard Gaudin, en 2015, avait souhaité avoir dans ses délégations les finances et les ressources humaines, mais son état de santé, que nous savions déjà à l'époque fragile, nous avait incités à dissocier ces deux délégations. Voilà pourquoi ce format-là vous est aujourd'hui proposé.

M. SIMONNET souhaite ajouter un mot.

M. SIMONNET. – Je remercie Jean-Luc LEGER de s'inquiéter du sort qui m'est réservé au sein de cette collectivité. Vous savez, mon cher collègue, dans la vie, il faut parfois descendre d'un échelon de l'échelle pour prendre son élan afin d'aller plus loin ! *(Sourires dans les rangs de la Majorité – Oh ! dans les rangs de l'Opposition.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'y aurais pas pensé !

D'autres interventions ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant les commissions, je n'en connais qu'une, la première dont je suis membre depuis quatre ans. Comment procède-t-on ? Comme auparavant ! En fait, nous nous réunissons à deux ou trois jours de la plénière pour examiner, plutôt rapidement d'ailleurs, les rapports, en particulier financiers.

Je ne sais pas comment procèdent les autres commissions, mais je crois que nous pourrions peut-être réfléchir tous ensemble et envisager d'autres modalités, par exemple en les thématisant. La première n'est peut-être pas celle qui s'y prête le plus et nous comprenons pourquoi. En tout cas, au lieu de nous réunir uniquement quelques jours avant la plénière pour examiner les rapports, il s'agirait de considérer différemment l'utilité des commissions, c'est-à-dire en les thématisant peut-être, c'est-à-dire en choisissant un thème et deux fois par an, parce que nos agendas sont bien chargés, en nous mettant autour de la table pour y travailler.

Je sais, madame la Présidente, vous me répondrez que vous aviez tenté de procéder ainsi s'agissant des finances, au début de ce mandat. Vous vous souvenez certainement du contexte… *(Sourires.)*

Ce n'est peut-être pas la première commission, s'agissant en tout cas des finances, qui s'y prête le plus, mais sur d'autres, il peut être intéressant d'envisager de thématiser une réunion, de se mettre autour de la table et de travailler.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que la première commission ne s'y prête pas. Vous l'avez compris, cette commission est le reflet de la 1ère Vice-présidence. Outre les questions financières, sans doute quelque peu complexes pour certains, son champ de compétence est également celui de la modernisation de l'action publique, ce qui englobe l'amélioration du cadre de vie, des méthodes et des outils de travail des agents de la collectivité. Je pense que ce sont donc de réels et très intéressants sujets. Nous travaillons d'ailleurs sur ces questions avec d'autres partenaires, d'autres départements et, bien entendu, la Préfecture. Je puis vous assurer que des sujets seront vraiment très intéressants.

Je vais donner la parole à Laurent DAULNY qui a justement initié ce que pourraient être ces nouvelles pistes, avec un travail de façon un peu différente.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, membre de la troisième commission. – En effet, sachant qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous avons eu une réunion l'autre jour à laquelle ont participé Guy AVIZOU, Nicole PALLIER – Isabelle PENICAUD était absente – et les élus de la majorité. C'était intéressant car nous avons pu avancer justement sur des thèmes qui concernent tout le monde et sur lesquels nous ne prenions pas le temps de travailler en commission, en l'occurrence en troisième commission. C'est ainsi que nous avons travaillé sur l'aménagement des collèges, celui d'AUZANCES en particulier, et évoqué des pistes concernant Saint-Palais-sur-Mer afin de pouvoir avancer.

Cette idée de réunion thématique par rapport aux commissions me semble tout à fait positive et je ne pense pas que Guy AVIZOU dira le contraire. C'est donc ce que nous allons renouveler et concrétiser en troisième commission car c'est particulièrement riche et intéressant en ce qui concerne les collèges, les centres de vacances ou autres domaines de compétences de cette commission. D'ailleurs, la prochaine fois, une présentation nous sera faite par le Directeur des Sports de Guéret Village, « base arrière » des JO.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LOZACH, ce matin, je vous ai entendu poser une question à Mme la Préfète, à laquelle elle ne vous a d'ailleurs pas répondu : où en est le fameux schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ? Voici typiquement comment nous pourrions travailler ensemble sur ce sujet, en dehors du format qui a commencé à être mis en place : un Copil de lancement s'est tenu la semaine dernière, fin juin. Le cabinet qui a été retenu par la Préfecture et le Conseil départemental nous a présenté le contenu et le déroulé de l'étude.

Je vous en parle rapidement, sachant que le Conseil départemental en est copilote avec la Préfecture. Une phase de diagnostic se déroulera jusqu'à la fin de l'été, avec des séances de *benchmarking* avec des départements ayant la même configuration que le nôtre, afin de savoir ce qu'ils ont fait et où ils en sont. Il sera également procédé au recueil de l'expression des besoins des usagers, sachant que c'est un point sur lequel nous avions

largement insisté. Des réunions territoriales seront organisées, dont les intercommunalités seront évidemment les portes d'entrée et y seront associées les communes, les associations de territoire, etc. Des rencontres auront lieu avec les élus des EPCI la deuxième quinzaine de septembre, puis les propositions et un plan d'action seront présentés à la fin du mois d'octobre. Peut-être allons-nous essayer de dégager un mois supplémentaire pour les consultants, un examen par le Copil et, ensuite, une saisine des EPCI pour avis.

Voilà typiquement le sujet sur lequel la troisième commission pourrait s'investir, en suivant le déroulé et l'évolution et en ayant à connaître des comptes rendus des réunions du Copil, si vous le souhaitez, Je parle de la troisième commission, mais peut-être pas dans son intégralité, et son Président vous proposera des réunions informatives au fur et à mesure de l'évolution de ce projet. Vous aurez ainsi le loisir de donner vos avis très en amont, si la démarche vous convient.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Juste un commentaire, madame la Présidente !

Je vous remercie de répondre sur ce sujet parce que, ce matin, j'ai posé deux questions à Mme la Préfète et les deux sont restées sans réponse ! Je trouve extraordinaire que dans un département de moins de 120 000 habitants, nous ne puissions pas savoir, au 31 décembre de l'année précédente, quel est le nombre de fonctionnaires d'Etat ! C'est pourtant, me semble-t-il, une question importante.

Mme LA PRESIDENTE. – J'enregistre votre commentaire, monsieur LOZACH.

Le sujet des commissions, notamment leur format, suscite-t-il d'autres questions ?

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – J'aurais une suggestion à formuler au sujet de notre participation aux commissions. Lorsqu'un sujet concerne un territoire dans l'une ou l'autre des commissions, il serait intéressant que nous puissions y être associés. Si des réunions concernent un thème particulier qui nous intéresse, par exemple tel ou tel collège ou la rénovation de la Cité scolaire, il serait bien que nous puissions y être invités. Cela nous permettrait de suivre l'évolution des dossiers, dans n'importe quel domaine d'ailleurs !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une idée qui a beaucoup de sens, en effet !

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Sans vouloir surcharger les services de travail, je partage tout à fait cet avis visant à faire travailler les commissions en dehors des périodes qui précèdent immédiatement une séance plénière. Je trouve que c'est une très bonne initiative et je partage à 100 % ce que disait à l'instant Laurent DAULNY.

Simplement, serait-il possible, dans ce cas, de rédiger un vrai compte rendu de ces réunions et de les adresser, pour aller dans le sens de Mme GALBRUN, à l'ensemble des Conseillers départementaux ? Bien sûr, ces derniers pourraient éventuellement être invités exceptionnellement à la commission, mais au moins qu'il y ait une trace écrite et qu'elle soit adressée, ne serait-ce que par mail, à l'ensemble des Conseillers.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bonne suggestion ! Merci, monsieur AVIZOU !

D'autres idées ou suggestions ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous en venons au dernier point de ce rapport.

Vous aurez noté que M. GAUDIN était membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire pour les catégories A, B et C, de la Commission Consultative Paritaire selon le même principe, du Comité Technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail. Je vous informe de la désignation de M. Guy MARSALEIX pour le remplacer à ces différentes instances. *(Il en est pris acte par l'Assemblée départementale.)*

En ce qui concerne la Commission d'Appel d'Offres et le jury de concours, je ne suis pas dans la nécessité de désigner un nouveau membre titulaire, compte tenu des modalités spécifiques de remplacement, précisées dans la délibération N°04/7 du 2 avril 2015. C'est donc le premier suppléant qui succède à M. Gérard GAUDIN, en l'occurrence M. Thierry GAILLARD.

Pour information, d'autres désignations sont à venir et feront l'objet d'un examen en Commission permanente du 12 juillet prochain. Il nous semblait difficile d'attendre notre prochaine séance prévue fin septembre puisqu'il s'agit de procéder à ces désignations dans un certain nombre de structures et, en particulier, dans les collèges.

Nous vous en informerons en amont donc très rapidement, pour que vous puissiez proposer des élus à ces désignations. Nous vous ferons passer les listes et vous verrez, messieurs les Présidents de groupes, ce que vous souhaitez.

Nous en avons terminé avec ce rapport et je vous en remercie.

Nous poursuivons notre ordre du jour avec l'examen d'un rapport relevant de la troisième commission « Education – Culture ».

Je précise que les intitulés de chacune des commissions et des Vice-présidents seront modifiés, en vertu du vote précédemment émis, lors de notre prochaine séance plénière.

EXPERIMENTATION DE LA FERMETURE HEBDOMADAIRE DE LA SALLE DE LECTURE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

RAPPORT N°CD2019-07/3/1

M. DAULNY, **Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. –** Au terme de cette expérimentation de cinq mois, les Archives ont obtenu les résultats attendus. Ce projet a permis une meilleure organisation des travaux de fonds au sein des Archives, ainsi que de la vie administrative du service.

Le service rendu en salle de lecture a également pu être assuré dans de meilleures conditions, que ce soit pour les agents ou pour les lecteurs.

Cette fermeture n'a pas fait baisser le nombre de lecteurs en salle, lequel a d'ailleurs même augmenté légèrement entre 2018 et 2019. Enfin, les accueils autres proposés par les Archives départementales ont pu être développés, notamment en faveur du public scolaire et de publics rarement touchés par nos actions, comme les EHPAD, La Croix-Rouge, le GRETA et autres administrations. Cette expérimentation doit donc être considérée comme un succès.

Il est proposé d'approuver la fermeture hebdomadaire de la salle de lecture des Archives départementales les lundis et de l'inscrire dans le règlement des Archives.

Des questions ont été soulevées en troisième commission et Mme MALLET, Directrice des Archives départementales, ici présente, pourra répondre aux doutes émis sur cette proposition. D'ailleurs, j'ai pu comprendre que le groupe de l'Opposition s'abstiendrait, mais je laisserai Guy AVIZOU s'exprimer sur le sujet.

En tout état de cause, je crois que l'action est positive. La Creuse n'est pas le premier département à prendre cette décision de fermeture hebdomadaire de la salle de lecture des Archives départementales les lundis, et visiblement, le résultat est plutôt concluant.

Si vous avez des questions, Mme MALLET est à votre disposition pour y répondre, sachant que Guy AVIZOU en avait posé un certain nombre en troisième commission.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous donne donc la parole, cher collègue.

M. AVIZOU. – Je vais revenir, en effet, sur les interrogations que j'avais soulevées lors de la réunion de la commission.

Premier point que je voudrais faire observer, cette proposition que vous faites n'est pas unique puisqu'elle a été mise en place dans d'autres départements et j'en parlerai dans un instant. Je dirais qu'elle est liée à un phénomène que je considère comme étant inéluctable, à savoir la diminution du nombre de lecteurs présents physiquement dans les Archives départementales. Pour quelles raisons ? Tout simplement, de plus en plus de documents sont numérisés et mis en ligne, si bien que les lecteurs peuvent, depuis chez eux, les consulter via Internet. Il est effectivement à constater cette diminution du nombre de lecteurs sur les dernières années.

Cela étant dit, j'ai essayé d'aller un peu plus loin que ce qui est présenté dans le rapport et j'ai regardé de façon plus précise ce qui se passait dans l'ensemble des départements qui constituent aujourd'hui notre Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi dans les départements qui, sans appartenir à cette Région, sont limitrophes de la Creuse, c'est-à-dire l'Indre, le Cher, l'Allier et le Puy-de-Dôme, ainsi que dans trois départements que je qualifierais de ruraux et dont les caractéristiques, notamment démographiques, sont proches des nôtres : la Lozère, le Cantal et le Lot.

De cet échantillon, j'ai écarté deux départements qui présentent un cas particulier : celui du Puy-de-Dôme, dans lequel le dépôt est pour l'instant fermé, pour plusieurs mois, pour travaux ; celui de la Haute-Vienne qui connaît des difficultés spécifiques sur lesquelles je ne reviens pas et qui n'est ouvert actuellement, à titre tout à fait exceptionnel, que deux jours par semaine.

Sur cet échantillon, seuls deux départements sont restés à cinq jours complets d'ouverture de la salle de lecture des Archives. Ce sont, madame la Présidente, des départements qui vous parlent, s'agissant de la Corrèze et de la Charente-Maritime. *(Sourires.)* Quatre départements dont j'ai la liste sont passés à quatre jours et demi et dix départements, la majorité d'entre eux, sont passés à quatre jours, comme pour la Creuse. C'est effectivement une évolution.

Des aspects sont positifs et je ne les nie pas. Ils sont d'ailleurs indiqués dans le rapport : par exemple, un meilleur accueil des groupes, un travail plus important de numérisation et donc de développement des documents mis en ligne.

Par contre, un principe me gêne tout de même et, encore ce matin, nous avons été nombreux ici à poser des questions sur le désengagement de l'Etat vis-à-vis de certains services publics. Nous avons dénoncé telle fermeture de perceptions, telle diminution d'horaires dans des bureaux de poste et dans le canton que nous représentons, Isabelle PENICAUD et moi-même, nous sommes bien placés pour le savoir.

Finalement, nous appliquons là dans le règlement la même logique : une diminution de la fréquentation induit une réduction des horaires d'ouverture.

Ce point m'interpelle tout de même et nous interpelle puisque je m'exprime, non pas seulement à titre personnel, mais également au nom du groupe auquel j'appartiens. C'est la raison pour laquelle, comme l'a dit Laurent DAULNY, nous nous sommes abstenus en commission et nous nous abstiendrons également en séance plénière.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, monsieur AVIZOU ! Je connais tout votre intérêt pour nos Archives et vous avez mis en avant des points essentiels.

D'abord, je voudrais rappeler que le service des Archives n'assure pas que de l'accueil au public. Les agents qui travaillent aux Archives départementales exercent bien d'autres fonctions et leur temps d'accueil du public est vraiment minime par rapport à tout le reste de leur mission et de leur engagement.

Ensuite, vous avez dit que l'accès aux Archives n'est plus seulement physique aujourd'hui dans une salle de lecture, et heureusement finalement ! Grâce à ces travaux de numérisation – et je me souviens de ce que nous montrait en son temps la précédente directrice –, de nombreuses actions permettent, depuis toute la France, voire bien au-delà avec Internet, de consulter nos documents d'archives. C'est donc essentiel et d'autant plus pour les historiens ; vous en savez quelque chose en premier lieu.

Enfin, je tiens à rebondir sur les propos de Jean-Luc LEGER ce matin, qui disait, en guise de raccourci et j'espère ne pas commettre une erreur, que, oui, le service public se transforme, vit de façon différente et que l'on ne peut plus lutter contre des services qui ressembleraient à ceux existant sous la IIIe République. C'est un peu exagéré car je ne suis pas sûre qu'il y avait beaucoup de services publics à l'époque, mais c'était en quelque sorte une boutade.

Je vous propose de profiter de la présence de notre Directrice pour qu'elle nous exprime ce qu'elle en pense, sachant que dans ce rapport, nous ne faisons que suivre ses préconisations. Je vous rappelle tout de même que voilà déjà plusieurs mois que nous parlons de ce sujet. Il ne s'agit nullement d'une décision brutale qui vient de tomber ! La phase d'expérimentation a été suffisamment longue, je pense, pour pouvoir, en effet, poser des critères d'évaluation assez pertinents.

Madame, pouvez-vous nous faire part du ressenti et des besoins des usagers des Archives ? Pouvez-vous aussi nous donner le sentiment des agents qui travaillent avec vous aux Archives départementales ? Cette configuration leur permet-elle d'organiser leurs missions de façon différente ou pas ? Je ne vous avais pas interrogée précédemment sur ce point, mais il me semble important que vous puissiez nous nous dire ce qu'il en est.

Je vous remercie, madame MALLET.

Mme MALLET, Directrice des Archives départementales. – C'est moi qui vous remercie, madame la Présidente !

Je me permets de rebondir sur ce que vient de signaler M. AVIZOU. Effectivement, le service public est extrêmement important pour un service public d'archives. Sans communication aux lecteurs, nous n'existons pas et cette communication est, pour moi, l'une de nos missions absolument centrales. Evidemment, comme l'a rappelé Mme la Présidente, cette communication ne se fait pas qu'en salle de lecture et je sais que vous en avez pleinement conscience, monsieur AVIZOU.

Si cette communication se fait également et bien entendu en salle de lecture, comme je le soulignais dans le rapport, sont concernées sur les dernières années au maximum entre 400 et 500 personnes par an, sachant que le nombre de lecteurs a considérablement diminué. En fait, lorsque nous avons aujourd'hui des demandes d'usagers, celles-ci portent sur de la numérisation. Notamment, nous avons actuellement beaucoup de demandes sur les archives de notaires que nous sommes en train de numériser, ainsi que sur les cadastres. Jusqu'à cette année, nous en avions sur les délibérations à la fois du Conseil départemental et des Conseils municipaux, que nous avons numérisées et mises en ligne voilà 15 jours. C'est vraiment un travail sur lequel nous mettons l'accent. Je tiens à préciser que la Creuse a

réalisé, à ce titre, un travail extraordinaire en termes de quantité d'archives numérisées. Nous sommes extrêmement bien classés par rapport à tous les départements français, qui plus est par rapport aux départements de taille comparable au nôtre.

Pour ce qui est des lecteurs, je voudrais aussi préciser que cet accueil physique en salle n'est pas du tout notre seul accueil des lecteurs. Nous avons quasiment le même nombre de demandes, que ce soit par mail ou par téléphone, auxquelles nous répondons et j'en viens précisément à la deuxième question que vous me posiez, madame la Présidente.

Bien entendu, les lecteurs en salle sont notre priorité, mais cette fermeture hebdomadaire nous permet de nous réorganiser, de faire passer en priorité et plus rapidement ces demandes de recherche ponctuelles, s'agissant souvent de recherches urgentes, notamment de généalogistes professionnels ou de notaires pour des successions, et de les traiter dans un temps plus acceptable pour ces professions qui travaillent souvent dans l'urgence. Sous cet aspect, tout un pan de notre travail a été grandement amélioré.

M. AVIZOU évoquait la question des versements, lesquels sont parfois très importants. Puisque nous recevions les services de l'Etat ce matin, nous avons réalisé dans de bien meilleures conditions, par exemple, un versement récemment de la DDT parce que nous n'avions pas une partie de l'équipe en salle de lecture et, surtout, nous pouvions l'utiliser à cette fin.

Pour ce qui est des agents, ils sont, en règle générale, plutôt satisfaits. Pour tout vous dire, c'est, en fait, l'une de leurs demandes que je défends aujourd'hui. Pour vous l'énoncer de façon extrêmement prosaïque, quand cette demande m'a été présentée pour la première fois, il m'a été dit et désolée du vocabulaire employé : « Le lundi, on garde des chaises »… Le fait est que le lundi, le nombre de lecteurs était bien moins important que les autres jours et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre en place cette expérimentation. En effet, tous ont à cœur cette notion de service public et tous souhaitent que leur travail ait un sens.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup de ces explications, madame MALLET.

Mesdames, messieurs, avez-vous d'autres questions sur ce rapport ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à approuver ce qui nous est présenté par le service et sa Directrice, à savoir la fermeture hebdomadaire de la salle de lecture des Archives départementales les lundis, et à l'inscrire dans le règlement des Archives départementales. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen d'un rapport dont a eu à connaître l'ancienne cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

Ayant quitté la séance, M. Nicolas SIMONNET a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

APPEL A PROJETS MASSIF CENTRAL 2019
« ACCUEILLIR EN MASSIF CENTRAL »

RAPPORT N°CD2019-07/5/2

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, rapporteur. – En ce qui concerne l'appel à projets Massif central « Accueillir en Massif central », la Commission permanente, réunie en mars dernier, a souhaité que le Département, aux côtés de quatre EPCI, y réponde. L'objectif de cet appel à projets est l'accueil de nouvelles populations et l'attractivité du territoire.

Le 10 juillet, sera annoncée la liste des lauréats et nous saurons alors si le département de la Creuse est retenu ou pas.

La candidature du Département intitulée « Réinventons ensemble l'accueil en Creuse » se décline selon quatre axes d'interventions :

- Action 1 : l'accueil, un enjeu partagé
- Action 2 : construire le réseau départemental de l'accueil
- Action 3 : prospecter de nouveaux professionnels de santé
- Action 4 : s'engager dans la construction d'une marque territoriale.

Chacune de ces actions est déclinée en détail dans l'annexe 1 jointe au rapport.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est d'un coût total estimé à 300 000 €. Le programme pourrait bénéficier de financements publics à hauteur de 180 000 € dont 80 000 € provenant de l'Etat au titre du Plan Particulier pour la Creuse. Par ailleurs, 120 000 € seraient consacrés par le Département. Le détail est joint en annexe B du rapport.

Pour mener à bien ce projet, il nous faut désigner un élu référent et nous proposons aussi, si le Département est retenu, bien évidemment, de recruter un chargé de mission « Accueil » au sein du Pôle Stratégies territoriales, afin de mettre en œuvre le plan d'actions et d'assurer la coordination de la politique d'accueil et d'attractivité à l'échelle départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – Le premier territoire en Creuse qui a répondu à cet appel à projets est la communauté d'agglomération du Grand Guéret, ce dont nous avions déjà parlé l'an dernier, en particulier avec Mme MARTIN. En fait, c'est cette expérience, ce recul sur ces actions que vous aviez souhaité mettre en place, ce qui n'avait peut-être pas été imaginé et qui a pu être déployé, les freins qui nous ont engagés à y répondre, avec quatre autres territoires, dans un format consortium avec le Conseil départemental. Bien évidemment, et c'est le souhait qui nous a été exprimé, nous allons aussi travailler avec l'agglo dans le même format sur les conditions et les politiques de marketing, en particulier.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il est mentionné dans le plan de financement ce qui pourrait être apportée par l'Etat au titre du PPC. Ne m'y étant pas référé, et c'est pourquoi je pose la question, cela correspondait à quelle fiche du PPC ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois que la Préfète y faisait trait ce matin : la fiche « marketing territorial ».

En fait, d'après ce que nous avons entendu de la part des élus et des agents de développement dans les territoires, lorsque nous avons construit cette réponse, tout le monde a dit qu'il fallait, en effet, qu'à l'échelle départementale, ce sujet soit porté par le Département, mais, encore une fois, avec les EPCI bien sûr. Nous imaginons mal travailler sur le marketing territorial de Marche et Combraille en Aquitaine, de Creuse Grand-Sud, de Creuse Sud-Ouest et Monts et Vallées Ouest Creuse, sinon se dire qu'il nous faut miser, peut-être à l'instar de Creuse Tourisme d'ailleurs, sur la marque « Creuse » ou pas.

C'est ce qui nous permet aussi, dans le cadre des contrats Boost'ter, d'accompagner, parce que c'était limité à 10 %, l'agglomération sur le poste de chargé d'accueil et d'ajouter pour les autres intercommunalités 20 %, afin que ces postes de chargé d'accueil dans chaque territoire soient financées à 70 %, sachant que les fonds du Massif central cofinancent à hauteur de 50 % ces postes de chargé d'animation de la politique d'accueil.

L'idée est vraiment d'avoir une équipe qui partage ce qui se fait sur les territoires, ce qui génère des résultats et, parfois, des résultats moins probants et comment trouver ensemble des initiatives qui font entendre et rendre encore plus visible la Creuse dans le cadre de ces politiques d'accueil.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Une question, annexe peut-être, mais en lien tout de même avec ce dossier puisque nous sommes là dans le cadre d'une démarche Massif central, et personnellement, je suis très attaché justement à cette idée de Comité de massif du Massif central.

Nous avons été alertés voilà dix jours par André MARCON, Président de Macéo, des difficultés rencontrées par le projet « Happi Montana ». Je voudrais savoir si vous avez des éléments très récents, sachant qu'il a réuni au Sénat les sénateurs du Massif central – j'étais d'ailleurs le seul du Limousin, ce qui est quand même bien dommage –, pour aider en quelque sorte les demandeurs, les porteurs de projets à la candidature de Happi Montana. En fait, un retournement de situation s'est produit : le jour même, il venait d'apprendre que le projet n'était pas retenu pour l'oral prévu la première quinzaine de juillet. Sur les 42 ou 44 projets, seuls 20 étaient retenus pour l'oral et Happi Montana n'en faisait pas partie.

Au-delà du contenu même des projets creusois, se pose tout de même une question de fond : les grands investissements d'avenir, puisque nous sommes dans ce cadre-là, doivent-ils être uniquement réservés aux grands pôles urbains et aux métropoles ou doivent-ils bénéficier également aux espaces ruraux ? S'il s'agit effectivement de se baser sur une certaine définition de l'innovation, il est certain que nous n'en bénéficierons jamais puisque nous n'avons pas d'universités, de pôles de recherche, de recherche-développement dans nos entreprises, etc. C'est vraiment un débat de fond. Il faut absolument que les

espaces ruraux bénéficient des grands investissements d'avenir et il serait souhaitable que Happi Montana soit retenu, je dirais par Matignon, s'agissant d'un projet interministériel qui fait intervenir plusieurs ministères, notamment les finances, l'écologie, etc.

Nous sommes donc intervenus, mais pas dans le sens que nous aurions souhaité puisque dans un premier temps, c'était pour accompagner le projet et, dans un second temps, ce fut pour rattraper le coup, si j'ose m'exprimer ainsi !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons eu hier après-midi une visioconférence avec un certain nombre d'autres opérateurs dans le cadre de ce consortium d'acteurs, dont d'autres départements. Ce fut une grande déception, d'abord, et de la part d'André MARCON le premier.

Quelle stratégie adopter aujourd'hui ? J'entends des propos que j'aimerais ne pas entendre. On nous parle souvent d'un nouveau monde qui fonctionnerait autrement, que le *lobbying* qui a été fait n'était pas le bon… Bref, je n'en dirai pas plus, mais franchement, j'ai du mal à entendre cela aujourd'hui.

Vous avez raison, en effet, de dire qu'il faut aussi donner une chance aux territoires hyper-ruraux qui, justement, parce qu'ils sont hyper-ruraux, plus fragiles, avec moins d'habitants, moins de pôles spécifiques et d'entrepreneurs ont besoin de se rassembler sur un territoire plus vaste que celui d'une métropole, par exemple.

Apparemment, cette approche n'a pas été perçue à Paris comme étant pertinente, avec des questions de gouvernance un peu trop diffuses, un peu trop de projets, un peu trop de différences, comme si la confiance qui pouvait être apportée à ce projet et son intérêt n'avaient pas plus de sens que cela. En somme, nous sommes considérés comme des « petits » qui ont voulu faire un « truc » ensemble, mais finalement, il ne leur est pas fait confiance parce qu'ils sont toujours trop petits. Pour moi, ce n'est pas entendable.

Nous allons voir rapidement, dans les jours à venir, ce qu'il nous est permis de faire, mais je crains que ce ne soit pas grand-chose. J'en disais brièvement deux mots à Mme la Préfète ce matin. Vous savez combien nous sommes attachés aussi à ce format Massif central. D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse pour dire également que j'entends des propos qui m'inquiètent grandement, selon lesquels l'Europe voudrait toujours signer un contrat de projet sur le Massif central, mais les quatre grandes Régions verraient bien plutôt se partager l'enveloppe financière à leur échelle plutôt qu'à celle du Massif. Cela aussi, c'est quand même très préoccupant.

Pour autant, peut-être s'agirait-il de reprendre les projets que chacun des départements avait pu intégrer dans ce consortium, de trouver des axes transversaux qui rassemblent ces projets et de les déposer de nouveau dans un autre volet, et ce peut-être simplement à l'échelle du Massif central. Tandis que beaucoup de crédits ne sont pas consommés, c'est d'autant plus inquiétant qu'il devait y avoir un nouveau contrat.

Nous en sommes là aujourd'hui en ce qui concerne Happi Montana ! Mais je partage tout à fait avec vous le fait ce sont les plus « grands », ceux qui ont le plus de moyens, le plus d'ingénierie qui effacent tous les autres. Il m'est dit de temps à autre de faire attention à ne pas opposer dans mes discours la ruralité à la métropolisation, les ruraux aux urbains.

Pourtant, cela me démange parfois, sachez-le, parce que c'est, malgré tout, une réalité qui perdure dans notre République française.

Avez-vous d'autres questions sur cet appel à projet « Accueillir en Massif central » ?...

Dans les propositions que je vous soumets, l'une est à modifier : ce serait, non plus Mme Marie-Christine BUNLON qui serait référente de la politique d'accueil et d'attractivité, mais Mme Catherine DEFEMME. Sachant toutefois que dans notre réponse à cet appel à projet figure ce volet « santé », Mme BUNLON ne sera pas écartée, exclue, exfiltrée de ce dossier - bien au contraire ! - mais y travaillera en binôme et tout autant avec M. Nicolas SIMMONET sur les questions de tourisme, avec M. MORANÇAIS sur les questions d'habitat, etc.

Je mets donc aux voix les propositions visant :

- à approuver le plan d'actions envisagé dans le cadre de l'appel à projets « Accueillir en Massif central » 2019, et son plan de financement prévisionnel joints en annexes A et B du rapport ;
- en cas d'accord, à m'autoriser à solliciter les financements FEDER et/ou du FNADT au titre des programmes Massif central, ainsi que les financements de l'Etat susceptibles d'être mobilisés dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse ;
- à désigner Mme DEFEMME comme référente de cette politique d'accueil et d'attractivité ;
- à mettre en place, pour suivre ce projet, un comité de pilotage partenarial avec les EPCI qui sont aussi candidats et bientôt lauréats, sauf pour ce qui concerne la communauté d'agglomération du Grand Guéret qui l'est déjà ;
- à procéder, dès que la réponse à l'appel à projets sera confirmée, au recrutement à temps plein d'un(e) chargé(e) de mission « Accueil » pour une durée de trois ans, afin de mettre en œuvre le plan d'actions et d'assurer, avec les EPCI, la coordination de la politique d'accueil et d'attractivité à l'échelle départementale ;
- à m'autoriser à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce dossier. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à notre dernier rapport et non des moindres relevant la première commission dans son ancienne dénomination, « Administration générale, Personnel, Finances », afin de présenter à notre tour, après l'Etat ce matin, le rapport d'activité des services du Conseil départemental pour l'année 2018.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2018 –

RAPPORT N°CD2019-07/1/3

Mme LA PRESIDENTE. – Je présume que vous avez lu avec attention ce rapport qui a été modifié voilà trois ans dans son format et sa définition. Il est nettement plus synthétique et

présente des éléments chiffrés et contextuels qui peuvent vous servir en maintes occasions, en tout cas autres que la séance de ce jour.

Nous allons brièvement balayer les premières pages et aller plus en amont de ce document, sauf si vous avez des questions. Je rebondis sur une proposition de Mme MARTIN visant à revoir l'organigramme, en y faisant figurer les noms. Celui-ci, pages 18 et 19, est bien celui de 2018. Nous en avons discuté avec le Directeur général des Services, M. BOMBARDIER, pour la séance plénière de fin septembre, nous vous communiquerons le nouvel organigramme avec les noms qui conviennent puisque d'autres changements interviendront au cours de l'été.

Pages 20 et 21, sont mentionnés les chiffres essentiels du compte administratif 2018.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous évoquions chacune des commissions, en nous situant dans un format d'échanges.

Concernant la première commission « Administration générale, Personnel et Finances », c'est M. GAUDIN qui avait coutume de nous présenter les principales actions et les chiffres clés. Il s'agit de rappeler le schéma d'accessibilité du public aux bâtiments du Conseil départemental, que ce soit les bâtiments purement administratifs ou les bâtiments d'accueil comme les Maisons du Département, et la sécurisation des collèges, sur lesquels de nombreux travaux ont été réalisés, sont en cours ou seront poursuivis. S'agissant de la politique de maîtrise des énergies, M. GAILLARD en a parlé régulièrement tout au long de l'année, avec cette étude qui, menée par le CRER, nous a permis d'avoir une vision plus globale. C'est le contrat Territoire à Energie positive pour la croissance verte et les certificats d'économie d'énergie que nous avons pu transformer en subvention, en aide ou en déduction des dépenses sur lesquelles nous nous engagions.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique. – En 2018, une priorité a été donnée au remplacement de menuiseries dans les collèges et les bâtiments administratifs, dont la valorisation des CEE est très favorable. Figure d'ailleurs dans le document le montant des CEE obtenus, qui représente 718 914 €, ce qui n'est pas négligeable.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui ! C'est même absolument important.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique. – Dans ce domaine, des actions se poursuivent puisque le CRER continue de travailler et d'évaluer le potentiel photovoltaïque d'un certain nombre de bâtiments. Il va produire une deuxième étude qui nous a été présentée sur le potentiel des chaufferies biomasse, en particulier dans les collèges.

Des projets vont donc avancer au fil du temps.

Mme LA PRESIDENTE. – Les points qui viennent d'être évoqués suscitent-ils des questions de votre part ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous poursuivons.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique. – Nous en venons aux élections professionnelles et au dialogue social.

La fin de l'année 2018 a été marquée par l'organisation des élections professionnelles. La Direction des Ressources humaines a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des organisations syndicales. La rédaction de protocoles électoraux encadrant les modalités d'organisation et le déroulement des opérations de vote se sont parfaitement bien déroulés.

Il faut noter qu'au cours de l'année 2018, un responsable en charge du dialogue social a été désigné. C'est important dans le cadre d'une bonne qualité du dialogue social et c'est un point qui nous tient à cœur. Vous disposez dans le document des résultats avec les taux de participation sur les différentes instances.

Mme LA PRESIDENTE. – En partenariat avec la MDPH, c'est une nouvelle étape franchie dans notre engagement en faveur des personnes en situation de handicap et de toutes ces questions qui ont été requalifiées. Ce fut un travail important du service de la Direction des Ressources humaines, pour trouver des solutions, adapter des moyens et des outils quand la possibilité nous en est offerte. Toujours est-il qu'apparaissent aujourd'hui – il faut aussi le souligner – de nouvelles difficultés dues aux usages du numérique.

Nous avons aussi permis à deux jeunes trisomiques, en vertu de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de bénéficier du dispositif d'emploi accompagné. Ces deux jeunes ont grandi et évolué dans des parcours scolaires, puis professionnels sans n'être jamais passés par un établissement d'accueil, structure de type IME ou ESAT. Ils se sont retrouvés à l'âge de leur majorité, certes, avec des diplômes, mais sans solution réelle dans le monde du travail, si bien qu'il leur était proposé, à plus de 20 ans, comme seule et unique solution d'intégrer un ESAT. Nous avons donc expérimenté sur deux collèges, pas au hasard parce que ces jeunes étaient passés lors de leur scolarité sur des temps de formation ou d'apprentissage de douze heures par semaine, un dispositif qui leur était adapté. C'est aussi, il faut vraiment le reconnaître, grâce aux équipes dans ces deux collèges qu'ils ont bénéficié d'une expérience extrêmement positive en termes d'intégration.

Ce sont parfois ainsi de petites actions que nous mettons en œuvre mais qui trouvent le sens que nous souhaitons leur donner, c'est-à-dire toute la valeur humaine de cet accompagnement et de cette écoute que les agents de la collectivité mettent au service de ceux qui sont en difficulté.

Concernant la nouvelle organisation des services, vous l'aviez validée en plénière.

Le Pôle Stratégies territoriales s'est réorganisé avec la création de deux entités opérationnelles. Nous en parlons depuis plus d'un an maintenant et j'ai le sentiment, monsieur MATHÉ, que le tout semble plutôt bien fonctionner. Tout le monde est mobilisé

autour de fonctions essentielles qui caractérisent ce volet que nous avons appelé « Attractivité ». En tout cas, il s'agit de montrer que dans la Creuse, tant de choses sont à faire, à découvrir, à voir et à proposer. Telle est, en substance, l'idée de ce Pôle Stratégies territoriales. Il s'agit de décliner ce que nous percevons, nous, à l'échelle départementale via des contrats Boost'ter dans les territoires qui le souhaitent et qui en ont besoin, que ce soit les EPCI ou les communes.

Nicolas SIMONNET travaille encore actuellement avec les services sur de nouveaux formats et vous serez sollicités dans les territoires prochainement, à l'automne probablement, sur ce que pourrait porter de plus notre Agence départementale d'Ingénierie. Vous savez que nous avons répondu de façon très pratico-pratique à la difficulté que rencontraient certaines communes du Département depuis le désengagement – je n'aime pas employer ce mot – des services de l'Etat. La DTT n'était plus compétente pour instruire un certain nombre de dossiers d'urbanisme. Concernant le Centre d'Instruction mutualisé des actes d'urbanisme, j'en ai peu d'échos, mais quand j'en ai, c'est plutôt positif. En fait, je dis que j'en ai peu car, en général, quand quelque chose ne fonctionne pas, on ne manque pas de nous le faire savoir ! Je dirais donc que ce Centre semble plutôt bien fonctionner et que ceux qui y travaillent sont extrêmement engagés et compétents.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique. – Je peux le confirmer, faisant partie des communes concernées puisque la DDT n'instruisait plus nos dossiers d'urbanisme. Il est vrai que le CIM constitue une véritable plus-value et un réel service rendu à nos communes, avec un personnel très disponible, très compétent, ce que M. MATHÉ peut nous confirmer.

Après le recrutement de deux agents, une troisième personne va arriver dans le service parce que la volumétrie du travail à produire est importante et en augmentation au fil des mois. En tout cas, ce service répond véritablement à une réelle attente des communes concernées par cette position des services de l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la nouvelle organisation des Unités territoriales d'action sociale, j'ai assisté voilà peu à une réunion cantonale sur le canton d'EVAUX-LES-BAINS, madame VIALLE, à l'occasion de laquelle j'ai eu le plaisir d'entendre votre chef de l'UTAS de BOUSSAC parler de toute la plus-value qu'a représenté l'intégration des CLIC. C'est, là aussi, la réponse qui peut être apportée aujourd'hui aux personnes en perte d'autonomie et, en particulier, à leurs familles qui ne sont pas toujours sur le territoire. Nous continuons aussi de travailler sur ces questions via, demain, les usages du numérique car des process se mettent en place, comme Guy AVIZOU le disait précédemment. Il est possible, en effet, de faire une demande d'APA sur un site, sans être obligé d'être présent, de remplir un dossier sur support papier aux heures d'ouverture qui sont celles de nos services ou des mairies.

Si personne ne demande la parole, nous en venons au Pôle Cohésion sociale.

M. MORANCAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'Emploi et du Logement. – Dans ce rapport d'activité 2018, un focus vous est présenté sur certaines thématiques du Pôle Cohésion sociale. Page 36, sont mentionnés les chiffres-clés et je ne

vous citerai qu'un pourcentage : 53,41 % du budget global est consacré à l'action sociale, ce qui n'est pas rien et témoigne de l'importance des politiques de solidarité.

Concernant la prévention et l'information auprès des collégiens et des lycéens, chaque année, le Conseil départemental organise des séances sur la sexualité et l'éducation familiale à destination des jeunes creusois. Ces séances visent à apporter aux adolescents les informations objectives et les connaissances scientifiques permettant de comprendre les différentes dimensions de la sexualité. Elles visent aussi à susciter leur réflexion à partir de ces informations et les aider à développer un esprit critique, ainsi que des comportements responsables.

Il est précisé que ces informations sont également dispensées au sein des autres lieux de vie des adolescents mais aussi dans les instituts médico-éducatifs, les IME, les IMPro, les associations pour adultes et jeunes handicapés.

S'agissant des interventions du Centre de planification et d'éducation familiale de la Creuse, 21 établissements sur 29 ont été couverts et 93 classes ont reçu une information, soit 1 946 élèves informés.

Autre point qui concerne plus les politiques menées par la MDPH : la RAPT, la « Réponse accompagnée pour tous » dont nous avons souvent fait état dans cette assemblée et, plus particulièrement, en Commission exécutive de la MDPH. Cette démarche permet de trouver une solution à toutes les personnes en situation de handicap et, surtout, comme l'on dit, de ne laisser personne sur le bord de la route. Il s'agit d'une démarche de co-construction des politiques de coopération entre les différents acteurs œuvrant dans le champ du handicap et de coordination avec et autour de la personne en situation de handicap.

Ce dispositif se décline en quatre axes :

- Axe 1 : la mise en place d'un dispositif d'orientation permanent. En 2018, 15 demandes ont été reçues dans le cadre de cette démarche de « Réponse accompagnée pour tous » et 14 réunions partenariales ont été organisées.
- Axe 2 : le déploiement d'une réponse territorialisée.
- Axe 3 : la création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.
- Axe 4 : l'accompagnement des changements de pratiques de l'ensemble des acteurs du handicap.

J'en viens au projet « Santé par la nature ». Ce projet, piloté par le Pôle Aménagement et Transports, a mobilisé le Pôle Cohésion sociale et toute l'équipe de la Réserve de l'étang des Landes. Cette étude propose une feuille de route ambitieuse pour l'aménagement et le développement de la réserve, selon une approche de santé affirmée. Dans ce cadre, un test de joëlettes, financées, je vous le rappelle, à travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, a été réalisé autour de l'étang des Landes. Marie-Christine BUNLON était présente avec des représentants de certains instituts.

La réserve fait également partie intégrante du projet « Santé par la nature », pour lequel 4 axes ont été définis :

- un projet coopérant : la découverte de la nature et des richesses de la réserve pour tous ;
- un projet fédérant : la définition du projet devra regrouper un large éventail d'acteurs, services, partenaires, public…
- un projet innovant qui ambitionne de s'appuyer sur la nature et le loisir comme outil thérapeutique ;
- un nouveau projet de développement local.

Des aménagements vont être réalisés afin de permettre à tous les publics d'appréhender les lieux et de bénéficier ainsi d'effets sur la santé physique ou psychique.

Je vais laisser la parole à Marie-Christine BUNLON, pour parler des personnes âgées et, en particulier, des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Mais auparavant, je souhaite rendre hommage à notre Directrice générale adjointe du Pôle Cohésion sociale, Marie-Françoise FOURNIER. Je veux saluer son travail exemplaire, son engagement sans faille, sa grande loyauté, son sens avéré du service public pour notre collectivité, pour les politiques d'action sociale et, tout simplement, pour les Creusoises et les Creusois. Je veux lui souhaiter une excellente retraite et beaucoup de bonheur, entourée de sa famille. Encore un grand merci à Mme FOURNIER, et je suis certain que nous aurons le plaisir de croiser de nouveau son chemin !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Avant de poursuivre cette présentation des politiques sociales, je voudrais juste revenir sur la Conférence des financeurs, évoquée à l'instant par Patrice MORANÇAIS. Celle-ci a permis effectivement, dans le projet « Santé par la nature », par l'acquisition de joëlettes, de faire participer une personne âgée et une personne handicapée aux championnats du monde sur l'île d'Oléron. Il est vrai que pour les institutions, que ce soit l'EHPAD de CHATELUS-MALVALEIX ou la MAS du CLUGNAT, ce sont des projets très importants au sein d'une équipe en termes de cohésion et de partage, compte tenu de ce qu'elle a pu vivre dans ces moments-là.

La Conférence des financeurs, c'est aussi tout ce qu'elle apporte sur le territoire puisque sa vocation est d'agir dans différents domaines, tels que la prévention au titre de l'autonomie, de la mémoire, de la prévention routière, etc. Ce sont aussi, sur l'ensemble du Département, des projets importants dans lesquels tout le monde s'y retrouve, des personnes âgées aux enfants. Nous attendons encore le bilan final, mais les chiffres sont de plus en plus importants au fil des années.

Quelques mots sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Vous le savez, nous avons obtenu le prix TERRITORIA d'Or suite à cette innovation due à notre binôme ergothérapeute – préventeur des risques professionnels qui prend en charge les personnels.

Le « chantier école » est aussi une initiative très innovante puisqu'elle a permis à des personnes très éloignées de l'emploi de trouver une solution, aussi bien par le passage du permis de conduire, puisque des financements ont été consacrés à cette action de formation intensive dite « Mobilité Insertion Professionnelle », que par la formation aux métiers de l'aide à domicile. Je précise qu'en 2018, les SAAD, ce sont 761 385 heures réalisées et plus de 4 939 personnes aidées.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisqu'il est question des personnes âgées, lundi soir, j'étais invitée à une manifestation à AUBUSSON et à une personne, que je n'avais jamais rencontrée jusque-là et qui m'interrogeait sur les dépenses du Conseil départemental : « Vos dépenses dans le social, c'est combien ? Plus de 50 % de votre budget ? », j'ai répondu : « Non, plus de 60 % ! ». Quelque peu agacée par ce genre de remarque quand on semble ne pas vraiment connaître la situation de la Creuse, j'ai ajouté – et je vous engage à faire de même si vous vous trouvez vous-mêmes dans cette configuration – que la part la plus importante de nos dépenses sociales était consacrée aux personnes en perte d'autonomie, dont les personnes âgées : 27 M€ pour les personnes âgées dépendantes, bénéficiaires de l'APA en établissement ou à domicile. C'est avec un grand sourire que j'expliquais à cette personne que nous devions, en effet, comme se plaît à le souligner Patrice MORANÇAIS, accompagner nos anciens qui nous ont permis probablement d'être ce que nous sommes aujourd'hui. Je lui rappelais donc que ce secteur était, dans les services d'aide à domicile, créateur de plus de 700 emplois dans le Département.

C'est pour vous faire partager sur ce que peuvent penser ou se forger comme *a priori* certains qui ne connaissent pas suffisamment bien le Département et vous délivrer comme message. Soyez donc vigilants et soyons surtout, tous ensemble, fiers des actions que nous mettons en œuvre pour les Creusois en termes d'action sociale aussi.

Je suis sûre, monsieur LEGER, que vous n'avez pas eu la même question ce soir-là… Vous n'avez pas eu cette chance ! *(Sourires.)*

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je tenais à m'associer aux propos de M. MORANÇAIS à l'égard de Mme FOURNIER que j'ai pu côtoyer dans mon premier stage dans le cadre de ma formation que j'ai effectuée ici au Conseil général, voilà quelques années. Je retiens d'elle, effectivement, une vraie humanité dans ses interventions, alliée à un grand professionnalisme, comme l'a souligné M. MORANÇAIS. Je remercie donc notre collègue d'avoir salué le départ de votre directrice qui, en effet, a mené un travail très important au service des Creusois.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de rebondir ! Il est vrai que nous avions plutôt prévu de vous parler, lors de la séance plénière de septembre, d'une nouvelle organisation qui se met en place et donc des postes qui seront vacants et remplacés.

Vous avez raison, monsieur DUMONTANT, Mme FOURNIER a travaillé dès le début de sa carrière comme assistante sociale et connaissait donc parfaitement l'action sociale, ici comme ailleurs.

Je voudrais vous rappeler, monsieur MORANÇAIS, que nous étions au jury lorsque M. MORIVAL a quitté le Département. Nous avions eu alors plusieurs propositions de certains venant de l'extérieur et d'autres aussi qui étaient en Creuse. Bien évidemment, nous avions repéré toutes les qualités, la connaissance et les compétences de Marie-Françoise FOURNIER. Voilà pourquoi nous avions à l'époque, Patrice MORANÇAIS et moi-même,

pas forcément sur les conseils de tous au sein même de cette collectivité, choisi de la nommer Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion sociale.

Si personne ne demande plus la parole, nous poursuivons cette présentation avec la troisième commission « Education, culture ».

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse. – Page 43 du document, sont illustrées les participations financières et les actions menées par le Département dans plusieurs domaines, que ce soit le sport, la culture ou encore les archives.

Au sujet de la Direction de la lecture publique, il est évoqué toutes les actions menées, que ce soit « Mômes à la page » qui connaît un véritable succès, avec un vote populaire qui donne un certain retentissement à cette action. Citons aussi l'opération « Mon premier livre » ou encore le festival Coquelicontes, autant d'actions qui prouvent que le maillage des bibliothèques du réseau départemental est vraiment important, surtout vu le nombre de bénévoles présents chaque fois sur toutes ces manifestations. Bravo les bibliothèques !

Concernant les collèges, il sont au nombre de 18 dont 2 cités mixtes, avec un budget global de près de 1,6 M€ incluant les dotations de fonctionnement pour l'éducation physique et sportive, les aides à des sections d'enseignement spécialisées et autres.

Le Département accompagne aussi les écoles primaires et l'enseignement supérieur ou professionnel aux travers de subventions ou de participations financières. Lors des réunions du CDEN, nous pouvons apprécier toutes ces actions extradépartementales.

Le point positif aura été, au cours de cette année 2018, la formalisation du dialogue de gestion, avec une rencontre de tous les principaux de collèges et toute l'équipe éducative. Je crois que cette démarche a été globalement positive et bien accueillie.

Concernant les outils d'apprentissage et numériques, nous avons maintenu l'initiative visant à faire bénéficier à chaque élève de 6ème d'une calculatrice scientifique et d'un dictionnaire personnalisé incluant une présentation du département de la Creuse et du Conseil départemental. L'année prochaine, ce sera, en complément, avec une clé USB.

Au titre des actions culturelles, le Conseil départemental participe au développement de la vie culturelle du territoire, en accompagnant et en soutenant les structures qui œuvrent dans ce domaine. Ainsi, 699 247 € sont consacrés à la Cité internationale de la Tapisserie et 1,725 M€ au fonctionnement du Conservatoire départemental Emile-Goué. A ce sujet, les élus qui siègent au conseil syndical du Conservatoire se rendent compte des difficultés financières que nous pourrions rencontrer dans l'avenir si jamais les collectivités ne viennent pas soutenir également ce Conservatoire à caractère départemental, sachant que le but est d'assurer un maillage et de créer des antennes un peu partout sur le territoire. Il serait donc appréciable que les intercommunalités viennent nous soutenir.

Il convient également de citer le dispositif dit « Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles » qui fonctionne bien. Citons également l'acquisition en 2018, pour la valorisation de la forteresse de CROZANT, de l'Hôtel des

Ruines, visant à mettre en valeur CROZANT, la Vallée des Peintres et l'ensemble de ce territoire.

Concernant l'unité « Patrimoine et paysages », son action prend plusieurs formes : un soutien financier aux collectivités pour la restauration de leur patrimoine mobilier et bâti protégé et non protégé ; une expertise patrimoniale avec des conseils techniques pour la conservation, la restauration, la sécurisation et la valorisation du patrimoine mobilier et bâti ; des activités de recherche, d'étude, de recensement en termes d'inventaire du patrimoine bâti et d'objets mobiliers et de récolement d'objets mobiliers ; des actions de valorisation du patrimoine départemental, avec des expositions, des publications, des méditations et des communications. Dans ce cadre, Eglantine PACQUOT et ses collaborateurs réalisent un important travail. Parmi les actions menées en 2018, citons la réalisation d'une étude sur un patrimoine remarquable et menacé de disparition : les plaques funéraires des soldats creusois morts pendant la Première Guerre mondiale. La parution d'une publication dans la collection « Patrimoine de la Creuse – Chemin Faisant », intitulée *Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre Mondiale* », ainsi que la réalisation d'une exposition itinérante ont permis de restituer et de valoriser ce long travail d'inventaire. Cet ouvrage et cette exposition ont été appréciés et ce n'est pas notre collègue, par ailleurs historien, Guy AVIZOU, qui me contredira.

Concernant le sport, ce sont 12 sections sportives au sein des collèges du Département accompagnées, 34 associations sportives et comités d'organisation soutenues et 29 comités départementaux sportifs aidés, sans parler, bien sûr, des 223 subventions cantonales attribuées à des associations sportives grâce à cette dotation que chaque Conseiller départemental alloue sur son territoire.

Telles sont, ainsi brossées synthétiquement, les actions de la troisième commission au cours de l'année 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien !

Nous en venons à la quatrième commission « Infrastructures et transports ».

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique. – Le numérique représente en 2018 un peu plus de 2 M€, avec la construction du Jalon 1 et la fin du SDAN pilote. Nous finissons donc de financer des montées en débit et, surtout, les travaux de FTTH sur le Jalon 1, avec le déploiement de 27 000 prises qui, il faut être réaliste, sera achevé en 2021 pour un investissement total de 43,5 M€.

Concernant les infrastructures routières, le chantier phare en 2018 est le tronçon entre La Clide et La Seiglière. Le créneau de dépassement a été achevé et c'est donc la mise en service de ces 800 mètres jusqu'au carrefour de La Seiglière pour un montant de l'ordre de 1 M€. Vous savez que la dernière tranche de travaux d'aménagement du carrefour giratoire à La Seiglière a été lancée au printemps 2019. Rappelons que les tempêtes Eléanor et Carmen ont causé de nombreux dégâts juste après les terrassements, qui nous ont valu des coûts supplémentaires.

L'aire de covoiturage de VERNEIGES le long de la RD 100 à proximité de l'échangeur n°42 de la RN 145 a été achevée, ainsi que les travaux du pont du Sou sur la commune de BORD-SAINT-GEORGES, opération pilotée par le Service Travaux neufs et Ouvrages d'art et l'UTT de BOUSSAC.

Bien entendu, c'est aussi tout ce qui concerne la viabilité hivernale, une partie importante du travail en termes de préparation et pendant la période s'échelonnant de fin décembre au 15 mars, mais l'hiver 2018-2019 n'a été que moyennement rigoureux.

J'en reste là, sinon pour signaler les quelques chiffres que vous retrouvez dans le document. Voilà, c'est donc bien une récurrence de cette activité sur nos routes, mais qui est prépondérante. En tout cas, c'est bien à travers cette compétence que le Département est connu et attendu.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci !

Avez-vous des questions sur ce volet concernant le numérique et les infrastructures ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous poursuivons avec la cinquième commission « Développement durable des territoires ».

M. GAILLARD. – Je précise que j'interviens là en tant qu'ancien Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, sachant que la présentation de ce rapport d'activité intéresse l'année 2018.

Ce sont 5 500 kilomètres de cours dans le Département, mais ce serait près du double si l'on y ajoutait tous les petits chevelus. Entre les rivières labellisées « Sites rivières sauvages » et la Réserve naturelle de l'étang des Landes, ce sont deux belles vitrines dans notre département sur le plan environnemental.

Il convient de souligner que ce sont 10 % de la surface du Département en zone humide, qu'il convient de préserver et même d'augmenter au fil du temps par rapport à cette problématique de la ressource en eau. En effet, ces zones humides jouent un véritable rôle d'éponge, en particulier au moment des périodes d'étiage comme celle que nous vivons actuellement.

Concernant la Réserve nationale de l'étang des Landes, la Maison de la Réserve a comptabilisé 125 demi-journées d'ouverture au cours de l'année 2018. 29 animations ont été réalisées dans le cadre du calendrier des « Rendez-vous nature » qui ont rassemblé plus de 700 participants. A l'automne, la pêche de l'étang biennale a permis de valoriser plus de 13 tonnes de poissons et de récupérer – seulement et tant mieux ! – moins de 20 kilos de poissons-chats. Cela a également été l'occasion de célébrer la première fête de la pêche le 10 novembre, un moment festif qui a rassemblé plus de 200 personnes à LUSSAT, autour de la pêche au filet avec des chevaux de trait. Il est vrai que cette journée a été particulièrement agréable et sympathique.

Bien entendu, l'étang des Landes, ce sont aussi les suivis et les études scientifiques qui ont conduit au recensement de plus de 200 nouvelles espèces en cette année 2018. Sur le plan ornithologique, 3 640 oiseaux ont été bagués dans la roselière afin de récolter des informations sur leur mode de vie.

Il est à noter qu'une espèce rare a même été observée : un mâle chanteur de Marouette de Baillon. Cette espèce, gravement menacée d'extinction en France, n'avait pas été constatée en période de reproduction depuis près de 40 ans.

Bref, l'étang des Landes est un bijou de la biodiversité, s'il en est !

Concernant l'animation territoriale, nous avons déjà parlé de la création du CIM…

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, tout à fait, comme nous avons déjà aussi longuement parlé des contrats de territoire dits contrats « Boost'ter ».

Je tiens tout de même à souligner une difficulté rencontrée par les agents de développement qui se sont rendus dans les territoires, que nous n'avions pas prévue. En fait, il ne suffit pas d'avancer des propositions. C'est assez paradoxal car il nous était plutôt reproché jusqu'à présent dans les territoires d'être trop « calés », que ce soit le Département ou la Région, d'imposer la nécessité de rentrer dans des cases, etc. Or nous constatons qu'il est quelque peu compliqué et plus long pour engager cette contractualisation parce que les territoires n'ont pas forcément les projets à mettre en face, si je puis dire. Cette situation vient probablement du fait que les difficultés sont présentes, que ce soit en termes financiers ou eu égard à ces fusions qui ne sont pas encore complètement opérantes. C'est assez surprenant, d'autant que nous avions délibéré pour accompagner les territoires sur des postes d'agents de développement *in situ*, outre le cofinancement sur des postes de chargés de mission actuels.

Avez-vous des questions sur les deux volets évoqués à l'instant, la Réserve nationale de l'étang des Landes et l'animation territoriale ?...

Je poursuis cette présentation, Nicolas SIMONNET ayant dû quitter la séance.

Concernant l'accompagnement des structures et organismes relevant du secteur agricole, rien n'est vraiment très innovant, sinon que nous avons travaillé de façon un peu différente, l'année dernière, la convention avec la Chambre d'Agriculture. L'idée était de préparer le Plan Pauvreté et l'accent a été mis sur l'action sociale, sachant que nous avons bien identifié dans les services les difficultés croissantes auxquelles est confronté le monde agricole dans le Département. Ce matin, il a été cité le niveau de rémunération moyen d'un agriculteur, lequel est très fragile et très faible dans le département. Nous sommes là souvent en soutien avec la politique RSA.

S'agissant du soutien exceptionnel pour le transport de fourrage, j'espère vraiment que ce soutien restera « exceptionnel », d'autant qu'avec les retards de paiement des mesures PAC, nous avons dû faire face à un rebond de demandes en fin d'année 2018-2019, nous conduisant à augmenter l'enveloppe en ce début d'année.

La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive et touristique départementale est croisée, si je puis dire, entre deux, voire trois Vice-présidents. Ce volet fait référence à l'aménagement des « boucles locales à vélo », au label « Rando Qual'lti Creuse » qui rencontre un certain succès puisque nous validerons prochainement en Commission permanente encore d'autres projets de communes. Citons également la mise en œuvre et le suivi de la politique « Sports et loisirs de nature » à l'échelle départementale.

Le Laboratoire départemental d'analyses dont l'expertise et l'efficacité sont reconnues, monsieur le Directeur, n'a pas de problème particulier, ni en termes de commandes ni en termes d'accréditation.

Ces sujets ainsi évoqués suscitent-ils des questions de votre part ?...

A la fin de ce document, sont rappelées les structures avec lesquelles nous travaillons. Concernant la MDPH, Patrice MORANÇAIS en a parlé tout à l'heure. S'agissant du GIP Traces de Pas, le maire de LA SOUTERRAINE a réuni son conseil municipal et des propositions ont été émises. Nous avons fait partir un courrier voilà quelques jours et nous allons nous entendre sur les propositions « financières » entre les deux collectivités. Nous travaillons d'ailleurs avec l'UTAS de LA SOUTERRAINE autour du projet de franchise sociale. Mardi, nous serons, avec nos agents de l'UTAS, à Chartres dans le département de l'Eure-et-Loir, avec le département du Val-d'Oise, pour travailler sur ce format d'accueil inconditionnel dans les services sociaux des départements.

Quant au SDIS, monsieur LABAR, je vous donne la parole pour, je présume, en dire beaucoup de bien sur son efficacité…

M. LABAR. – Oui, il faut en dire du bien, mais tout le monde connaît mon discours ! *(Sourires.)*

Nous nous étions engagés en 2015, souvenez-vous, madame la Présidente, à suivre et à accompagner le SDIS. Nous avons respecté notre parole, la contribution du Conseil départemental ayant été portée de 5,9 M€ à 6,9 M€, avec trois-quarts, voire 90 % d'investissement. C'est très bien ! Si nous n'en sommes pas conscients, en tout cas, les sapeurs-pompiers, eux, le savent.

Le SDIS n'a pas la prétention de pallier les carences, un nouveau vocabulaire utilisé dans ce monde, sur le plan de la santé humaine et en termes de désertification médicale. Seulement si je venais à faire un AVC, là maintenant, madame la Présidente, ce serait encore et toujours le 18 qui viendrait me sauver, même si certains auraient peut-être caresser l'espoir que j'y reste ! *(Sourires.)*

Mon intervention de ce matin devant Mme la Préfète n'avait d'autres fins que de poser uniquement une question. Il s'agit de comprendre comment fonctionnent les appels. Ce numéro d'appel d'urgence unique, le 112, a pour objet d'éviter au maximum toute perte de temps possible, notamment entre le 18 et le 15. Dans ma sphère de compétence, c'est cela dont nous avons pris conscience et nous continuons nos interventions.

Mme LA PRESIDENTE. – Rien n'est et ne sera simple dans les mois et les années à venir. Nous le savons parfaitement bien.

Concernant le Conservatoire départemental de Musique, Laurent DAULNY en a parlé précédemment. Les élus qui siègent au comité syndical savent combien la situation est complexe aussi.

Pour ce qui est de la Cité internationale de la Tapisserie, c'est très bien de parler investissement. Il en est de même dans les communes ou les collectivités, pour l'investissement, on trouve toujours les financements correspondants. Ce sont les questions de fonctionnement qu'il faut d'abord régler et ne mettons pas en danger ce magnifique établissement qui rayonne bien au-delà du sud du Département, sur la Creuse tout entière et bien ailleurs.

Concernant Creuse Tourisme, Nicolas SIMONNET nous a présenté les chiffres. Rien de particulier n'est à signaler. La dotation du Conseil départemental est maintenue. Une réorganisation est en cours et l'accent est mis sur le numérique. Bien entendu, Creuse Tourisme va travailler aussi avec les intercommunalités.

Pour finir, Laurent DAULNY a souhaité mettre en avant, dans les dernières pages du document, les nombreux festivals et manifestations qui vont se dérouler dans le Département. D'ailleurs, une petite brochure a été éditée à ce titre voilà peu de temps. Un nouveau festival de musique classique itinérant, notamment avec un concert inspiré des musiques du film *Tous les matins du monde*, se déroulera sur le Département, dans des lieux emblématiques, tels que le MOUTIER-D'AHUN, CHAMBON, EVAUX ou CROCQ. Ce festival qui naît dans le Département, avec de jeunes artistes, semble être d'une très grande qualité. Madame CAZIER, je vous vois hocher la tête, ce qui me fait dire que vous en avez peut-être entendu parler et que vous en savez peut-être plus que moi quant à la qualité artistique du projet ! *(Sourires.)*

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je ne voudrais pas que les agents pensent que le peu de questions de notre part soit lié à un quelconque désintérêt. En fait, c'est surtout dû au fait que la journée a été très chargée. En tout cas, nous saluons, bien entendu, le travail des agents du Conseil départemental.

Dans le plus grand désordre, madame la Présidente, tout d'abord, je voulais me réjouir une nouvelle fois de l'installation de cette Agence départementale d'ingénierie que nous appelions de nos vœux depuis quatre ans.

Ensuite, en guise d'inquiétude, mais peut-être allez-vous me rassurer, monsieur GAILLARD, est-il vrai que le niveau des eaux de l'étang des Landes devient extrêmement préoccupant ? C'est là une première question.

Deuxième question assez technique, pouvez-vous me confirmer qu'en dehors des collectivités locales, les associations ou les coopératives pourront bien être éligibles aux aides du Département dans le cadre des contrats Boost'ter ? Vous savez que ma communauté de communes ne peut pas porter de maîtrise d'ouvrage dans la situation

financière qui est la sienne. Nous avons des porteurs de projets, des communes, mais aussi des associations ou des coopératives qui s'interrogent sur le fait de savoir si elles sont éligibles. J'ai cru comprendre que oui, mais vous allez me dire ce qu'il en est.

Au sujet de Macéo et de Happi Montana, vous avez tendance à minimiser aujourd'hui un peu l'impact des choses, mais je me souviens que c'était tout de même présenté comme très révélateur d'un avenir innovant. Vous faites allusion, à quelques reprises d'ailleurs, à cette candidature dans ce rapport d'activité. Ce n'est donc pas une bonne nouvelle si Happi Montana devait ne pas être mené à bien sur le département de la Creuse, entre autres.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais donner la parole à Thierry GAILLARD pour répondre à la question sur l'étang des Landes.

M. GAILLARD. – Sur l'étang des Landes, le niveau d'eau constitue, en effet, une vraie préoccupation puisqu'il doit être actuellement aux alentours de 50 centimètres, ce qui pose tout de même un certain nombre de problèmes.

De fait, la température de l'eau, souvent même le matin, est à peu près à 25 degrés, ce qui, là aussi, génère un certain nombre de problèmes eu égard aux différents habitats et milieux sur le site.

Il y a déjà eu des tentatives, et je pense que nous serons peut-être obligés d'en envisager d'autres, de transférer du poisson dans une pisciculture pour pouvoir le sauver parce que le risque est réel en termes de problèmes d'oxygénation de l'eau et de probables développements d'algues ou de cyanobactéries.

Nous avons déjà pu mesurer une modification sur certains habitats qui, traditionnellement, étaient présents sur le site de la réserve et qui ne le sont plus en raison précisément de ces niveaux très bas de l'eau. A l'inverse, d'autres habitats qui, eux, n'étaient pas présents s'y sont installés.

Ce sont donc, en effet, des phénomènes assez perturbants, liés à ces niveaux d'eau très bas. L'étang n'a pas de connu de recharge sur les périodes hivernale et printanière, en tout cas pas suffisamment. D'ailleurs, la preuve en est que toute la partie est du Département, où se situe l'étang des Landes, a été placée, lors du dernier comité sécheresse, en alerte renforcée sur l'eau. Malheureusement, je pense que le phénomène va s'étendre à d'autres parties du Département si les conditions météo ne changent pas.

En tout cas, il est certain que les pluies qui, potentiellement, pourraient tomber dans le courant de l'été ne suffiront pas à recharger les nappes parce que ce n'est pas à ce moment-là que celles-ci se rechargent. C'est donc, il est vrai, une réelle préoccupation. Nous en échangions avec les agents, notamment avec Sébastien BUR, conservateur de la réserve, et des décisions seront certainement à prendre dans les jours et les semaines à venir.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons organisé un début de stabulation du poisson. Je tiens à rappeler aussi qu'il y avait moins de poissons après la vidange que si nous avions été

dans une période avant vidange, laquelle aurait pu être faite sur cette année, sachant qu'il est procédé à la vidange tous les deux ans. Justement, l'entreprise qui travaille avec l'équipe de la réserve sur la vidange et la pêche s'occupe de nombreux autres étangs sur d'autres secteurs et elle a commencé, avec maintes précautions et quand c'est possible, à récupérer du poisson pour le transférer dans des milieux plus propices. L'aérateur est aussi une solution. En réunion du COPIL des zones Natura 2000 à LUSSAT hier, Sébastien BUR nous disait que l'évaporation est actuellement de 1 centimètre par jour. C'est impressionnant !

Je parlais à l'instant d'un phénomène exceptionnel et nous sommes excessivement inquiets car il s'agit d'un étang extrêmement plat qui, en la circonstance, ne bénéficie pas de l'apport des eaux de ruissellement.

Concernant les contrats Boost'ter, nous avons bien observé que c'était quelque peu compliqué à la fois pour monter des projets, qui plus est dans le temps imparti, et pour pouvoir les cofinancer.

Comme je vous l'ai dit l'autre fois, monsieur LEGER, un projet de développement du territoire, sachant que nous parlons de développement du territoire, peut être porté par une commune, une intercommunalité ou pas ; en fait, peu importe l'organisation de la structure ! Cela vous regarde, vous, les élus de votre intercommunalité. C'est à vous, lors du plan d'actions qui sera décidé entre votre collectivité qui porte ce contrat et le Conseil départemental, de soumettre le ou les projets de territoire qui ne sont donc pas obligatoirement portés directement par une commune ou votre communauté de communes. En revanche, nous souhaitons qu'ils nous soient bien soumis, même s'ils ne sont pas portés par votre intercommunalité en direct. Surtout, nous ne souhaitons pas, comme c'est déjà arrivé, que des associations ou des coopératives de territoire viennent nous demander de porter leur projet sans passer par vous, l'intercommunalité. Nous souhaitons que ce soit vous qui portiez les projets que vous aurez décidé d'accompagner, de soutenir ou d'intégrer dans ce contrat de territoire. C'est, me semble-t-il, assez logique.

Quant à votre dernière question concernant Happi Montana, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais dans le cadre de cette candidature, le Conseil départemental porte deux projets. D'autres le sont par des intercommunalités ou des privés dans le cadre de cette candidature.

L'un est le laboratoire d'innovation publique. Nous avons déjà bénéficié, dans le cadre de la candidature, de financements pour le mettre en place. Nous pensions que notre candidature serait reçue, que la Creuse serait lauréate et que ces projets bénéficieraient donc des financements correspondants, ce qui n'est pas le cas. Pour donner suite à ce projet, nous avions déjà étudié un plan B avec les services de la Préfecture et ce laboratoire d'innovation publique est l'un des projets qui pourrait être cofinancé dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse.

L'autre projet, auquel s'est d'ailleurs référé tout à l'heure Patrice MORANÇAIS, est ce magnifique et grand projet « Santé par la nature » sur le site de l'Etang des Landes qui incluait de nouveaux parcours d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et, bien sûr, la rénovation des bâtiments qui n'ont pas fait l'objet de travaux depuis l'acquisition de ce site, s'agissant des deux longères. Ce sont là, en effet, des financements importants qu'il faudra mobiliser. Soit nous « raccrocherons » ce projet, si c'est possible, dans le cadre du

Contrat de Massif, soit nous en parlerons directement, ce projet étant considéré comme plutôt très intéressant et très innovant. Nous continuerons donc et nous irons taper à toutes les portes, sans baisser les bras.

Ce rapport d'activité suscite-t-il d'autres questions particulières ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaite simplement formuler une remarque positive parce que je crois qu'il faut savoir être juste et reconnaître quand les nouvelles sont bonnes. C'est l'allusion à Natura 2000 de votre Vice-président Thierry GAILLARD qui m'y a fait penser.

En tant que maire d'une commune classée entièrement Natura 2000, j'ai reçu une bonne nouvelle cette semaine. Lorsqu'une commune ou une partie de cette commune est classée en site Natura 2000, ce qui implique certaines contraintes, notamment en termes d'aménagements, l'Etat a décidé d'accorder une dotation. Je n'en connais pas le montant et j'imagine que ce ne sont pas des dizaines de milliers d'euros pour ma petite commune, mais c'est, en tout cas, un « plus ». Une dotation sera donc octroyée pour ces territoires au nom des contraintes environnementales. C'est bien ! J'y vois un premier signe, une première étape dans cette différenciation des territoires dont j'avais parlé lors de notre précédente séance plénière.

J'avais à cœur d'en parler parce que ce matin, nous avons posé à Mme la Préfète des questions parfois un peu « poil à gratter », si j'ose m'exprimer ainsi. Nous ne pouvons pas toujours nous réjouir de tout, mais là, je voulais absolument en parler parce que voilà une bonne décision !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la commune de LUSSAT, nous savons que c'est toujours un peu compliqué. Je veux parler des relations, de la vision de ces espaces de réserve naturelle, de ces zones Natura 2000, de la réalité, des habitants qui sont là depuis longtemps, etc. Le fait de pouvoir bénéficier d'une « bonification », sachant que l'on ne peut pas tout faire, est une sorte de reconnaissance de ce qui est fait et bien – je pense que c'est ainsi qu'il faut l'interpréter – et permet d'envisager d'aller plus loin dans les communes concernées. Si LUSSAT pouvait en faire partie, ce serait extraordinaire, comme GOUZON avec la Brande de Landes.

Si personne ne demande plus la parole sur ce rapport d'activité, je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je constate que nous avons achevé l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion.

———

INFORMATION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je tiens à vous communiquer une information visant à vous annoncer que je procède à la décharge de fonctions de M. Vincent TUOT, Directeur général adjoint du Pôle Aménagement et Transports. L'information lui a été communiquée et les échanges ont été effectifs avec le Directeur général des Services.

M. TUOT était détaché sur cet emploi d'ingénieur en chef hors classe, emploi fonctionnel de Directeur général adjoint depuis le 1er juillet 2011. La présente information est faite dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et cette mesure prendra effet le premier jour du troisième mois suivant la présente information, soit le 1er octobre 2019.

APPROBATION DE LA MOTION D'URGENCE

Mme LA PRESIDENTE. – La nouvelle troisième commission « Attractivité du territoire » s'est réunie pour examiner la motion d'urgence déposée par Mme CAZIER.

Avenir de l'ONF en Creuse

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission. – A l'unanimité de ses membres, la troisième commission invite l'Assemblée à adopter en l'état la motion d'urgence déposée par Mme CAZIER, au nom du Groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant la diminution continue des services publics en milieu rural et du rôle d'aménageur de l'Etat ;

« Considérant que la présence et les missions de l'Office national des Forêts sont compromises alors même que l'exploitation raisonnée des forêts et la filière bois constituent un enjeu vital pour le développement des territoires ;

« Considérant que l'ONF a déjà subi de nombreuses suppressions de postes, que la direction générale aurait annoncé plus de 1 000 nouvelles suppressions, dont 300 dès 2019, en contradiction avec le contrat d'objectifs et de performance de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020. Ledit contrat garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial ;

« Considérant qu'à l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et qu'il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la développer durablement. La filière bois constitue un atout économique, touristique et environnemental mis en avant par le Plan Particulier pour la Creuse ;

« Considérant enfin la situation difficile que connaissent certaines communes forestières suite à la récente prolifération de scolytes qui provoque une forte mortalité des

résineux et nécessite un renforcement des missions d'expertise, de contrôle et de gestion de l'ONF ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 5 juillet 2019,

« Demande à M. le ministre de l'Agriculture et à M. le ministre de la Transition écologique et solidaire :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF et du recours toujours plus grand à des contrats de droit privé,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté des agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- la préservation du régime forestiers et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations à venir. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Je constate que l'ordre du jour de cette présente réunion est épuisé.

En vous remerciant de votre présence tout au long de cette journée, je vous souhaite à tous, en tout cas à ceux qui en prennent, de très belles vacances. Nous nous retrouverons en séance plénière fin septembre prochain.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze.)